Débitmètre Tube Verre type 134
Notice d'instruction
Application de la Directive 97/23CE relative aux équipements sous pression



INFORMATIONS GENERALES INDISPENSABLES POUR :
LA SECURITE, LE MONTAGE, LA MISE EN SERVICE, l'EXPLOITATION, LA MAINTENANCE.

MANUTENTION - DEBALLAGE - MISE EN PLACE - RACCORDEMENT.

Cet équipement doit être manutentionné impérativement à vide, avec toutes les précautions indispensables, pour éviter les chocs ou les contraintes importantes, susceptibles de modifier sa géométrie, d'endommager les éléments de mesure internes, ou les portées de joint des éléments de raccordement.

Les raccordements des différentes tuyauteries, doivent être réalisés sans engendrer de contraintes mécaniques ou de toute autre nature, autre que celles prévues pour réaliser la mise en place de l'appareil, et l'étanchéité de la connexion. L'appareil ne doit en aucun cas être utilisé comme support ou élément de fixation, pour toute pièce ou partie d'appareil non prévue à l'origine.

Ne pas effectuer de travaux de meulage, de coupe ou de chauffe, sur aucune des parties de l'équipement soumis à pression.

Cet équipement est prévu pour fonctionner vertical avec un écoulement de fluide de bas en haut.

Réaliser les raccordements avec des joints adaptés au fluide contenu, et au type de raccordement prévu. Dans le cas des brides, s'assurer que les joints utilisés sont neufs, compatibles avec la portée de joint, le fluide à étancher, la pression et la température de service. Utiliser une boulonnerie normalisée, en accord avec le rating des brides, et les conditions de service imposées par le type de joint et le Process. Après vérification de l'état des portées de joint, mettre en place les joints, et procéder au serrage des boulons, en plusieurs passes, avec un outillage approprié, clef dynamométrique ou pneumatique, en respectant les couples préconisés par le fabricant de joint. Faire un essai d'étanchéité préalable, aux conditions de service, avant l'utilisation définitive.

SECURITE LIEE A LA PRESSION

Cet équipement sous pression faisant partie d'un ensemble, l'intégrateur devra prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la protection contre les risques de surpression extérieure ou propre à une mauvaise utilisation (mise en service brutale…). Une protection pourra être assurée, par exemple, par l'installation d'organes de sécurité (soupape). L'intégrateur devra également faire le nécessaire pour garantir la sécurité du personnel en cas d'intervention sur l'équipement (par exemple : mise en place de moyens d'isolement, vanne… et élément de mesure de la pression résiduelle, manomètre …ou tout autre.) Il pourra mettre en œuvre tout autre moyen (ou principe de conception) dans la mesure ou ce dernier sera à même de garantir un niveau de sécurité compatible avec les exigences essentielles de sécurité requises par la directive 97/23 CE et/ou les réglementations en vigueur.

SECURITE LIEE A LA TEMPERATURE

Cet équipement sous pression faisant partie d'un ensemble, il est de la responsabilité de l'intégrateur de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la protection contre les risques dus à la température (pour les personnes mais aussi le type de matériaux environnants conformément à la spécification de l'appareil). Une protection pourra être assurée, par exemple, par l'isolation des éléments chauds, par des systèmes de protection d'accès, par tout système adapté au site d'utilisation et compatible aux réglementations en vigueur. Ne pas soumettre l'appareil à de brusques changements de température ni à une exposition au feu.

FERMETURE ET OUVERTURE DES ESP

Avant toute action sur un Equipement Sous Pression, l'opérateur qualifié et autorisé doit s'assurer que les conditions : Pression, Température, etc.… sont compatibles avec les actions envisagées. Dans le cas d'équipement avec contacts d'alarme, il devra également prendre toutes précautions en relation avec l'utilisation de ces contacts : tension, courant, éléments ou appareils (éventuellement systèmes de sécurités) commandés par ces contacts, etc.…

Le démontage d'éléments nécessaire à l'accès de l'ESP doit se faire avec les outils appropriés. Se reporter aux plans ou manuels d'instructions correspondants.

La remise en place s'effectue dans l'ordre inverse du démontage. Si nécessaire, effectuer le remplacement des joints d'étanchéité, vérifier les couples de serrage des boulons, etc.…

Avant mise en pression, l'opérateur s'assure que toutes les règles de sécurité (idem appareil neuf) sont respectées.

MISE EN SERVICE

Les conditions d'utilisation doivent être conformes aux prescriptions indiquées.

Cet équipement ne doit pas contenir d'autre fluide que celui (ou éventuellement ceux) pour lequel il est conçu. Il est formellement interdit, de procéder à toute modification provisoire ou définitive, ou toute opération susceptible de modifier ses caractéristiques, physiques, mécaniques, ou métallurgiques, sur une quelconque de ses parties, sans accord préalable écrit du fabricant.

Une analyse de danger a été effectuée, selon l'annexe I de la Directive 97/23/CE, en fonction des informations qui nous ont été communiquées. Toute modification, par rapport à l'ensemble de ces informations, susceptible de remettre en cause la sécurité liée a toute utilisation de l'équipement, ne pourrait le faire qu'en dehors de la responsabilité de notre société.

L'exploitant devra s'assurer, avant mise en service, du respect des consignes de sécurité liées à l'équipement sous pression ainsi qu'au bon fonctionnement des éléments annexes.

Cet équipement est prévu pour des charges statiques correspondant au poids propre de l'appareil, de la colonne de liquide contenue, et aux contraintes spécifiques liées à la pression et la température telles que défini dans le cahier des charges. Il n'est pas prévu pour des charges additionnelles, ou des contraintes liées à des conditions de vibrations, sauf accord particulier lors d'études préalables.

EXPLOITATION – DUREE DE VIE

Cet équipement a été construit en respectant les exigences essentielles de sécurité définies dans la « Directive des Equipements Sous Pression » 97/23CE, et en tenant compte des éléments qui nous ont été communiqués lors de la commande. Il a été conçu, fabriqué, et contrôlé avec une attention particulière, pour l'application, telle qu'elle a été définie. Son exploitation, doit être réalisée en accord avec les informations communiquées dans la commande précitée.

Une vérification périodique doit être effectuée par l'exploitant afin de vérifier l'aptitude de l'équipement à être maintenu en service. La surveillance et les contrôles périodiques devront être effectués conformément aux réglementations en vigueur dans le pays où l'équipement est utilisé. Il appartient à l'utilisateur de vérifier périodiquement, (en fonction de la corrosivité des fluides, ou des Process utilisés), la présence éventuelle de corrosion sur les parties métalliques de l'appareil, pour prendre éventuellement, les dispositions nécessaires au regard de la durée de vie, et de la sécurité qui en découle.

Débitmètre Tube Verre type 134

MAINTENANCE-GARANTIE

Cet équipement, comporte un certain nombre de pièces pouvant être remplacées, dans le cas de défauts fonctionnels. Il y a lieu de se reporter au manuel d'instruction joint, pour l'identification et la référence de ces pièces, ainsi que les procédures à mettre en œuvre. Afin d'identifier avec certitude les références exactes pour ces pièces en fonction du type de construction, il est indispensable de communiquer le n° de série, inscrit sur l'étiquette ou la plaque de marquage, apposée sur l'appareil.

N° de téléphone du Service après vente à contacter :
France : +33 (0)1 70 59 81 81
Autre pays : contacter le représentant local

Cet équipement est livré sous garantie (se reporter aux conditions contractuelles de la commande pour la durée). Nous attirons votre attention, sur le fait que l'utilisation de pièces non conformes, soit aux pièces d'origine, soit aux normes requises, (matériaux certifiés selon normes harmonisées, classes, en ce qui concerne les pièces normalisées, boulonnerie, brides, raccords….), est susceptible de remettre en cause, cette garantie, ainsi que la responsabilité, qui pourrait lui être associée.

Houdec Instrument S.A.S.
Z.A. de la Tour– ABREST– France
Tel: +33 (0)4.70.59.81.81.
Fax: +33 (0)4.70.59.96.37.
Email : contact@houdec.com
www.houdec.com

copyright information